

D.2017.03.29.5.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

Séance du 29 Mars 2017

5 - STRATEGIE MOBILITES
5.9 - COVOITURAGE : APPROBATION DU PROGRAMME 2017 DE DEPLOIEMENT DES SPOTS COVOITURAGE

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Contexte

Le SMTC-Tisséo œuvre pour dynamiser la pratique du covoiturage notamment à travers son service de covoiturage, l'accompagnement des entreprises via les plans de mobilité, la réalisation d'un Schéma Directeur de développement des aires de covoiturage, ou encore le déploiement des spots covoiturage sur le ressort territorial.

Seize spots ont déjà été déployés en septembre 2014 sur les territoires du Sicoval et de Toulouse Métropole.

Définition

Un spot covoiturage est un dispositif matérialisant un point de prise en charge d'un passager par un conducteur dans le cadre d'un covoiturage organisé à l'avance ou spontané.

Dans le cadre de l'implantation des spots covoiturage, des conventions ont été signées avec 2 opérateurs locaux de covoiturage pour un échange de visibilité et de communication. Les dispositifs proposés par ces 2 opérateurs sont complémentaires au service de covoiturage du SMTC-Tisséo dédié au covoiturage régulier domicile-travail :

- Coovia : une start-up toulousaine qui, sur le même principe que BlaBlaCar, met en relation des conducteurs et des passagers, mais pour des trajets dans l'agglomération toulousaine.
- Rezo Pouce : le premier réseau d'autostop organisé en France.

Le mobilier urbain choisi pour les spots covoiturage est constitué d'un potelet surmonté des éléments suivants :

- Une coiffe avec le panneau réglementaire covoiturage créé en 2016 (Cf. Arrêté du 8 janvier 2016 relatif à la signalisation du covoiturage).
- Trois ailettes rappelant les dispositifs de covoiturage complémentaires sur le ressort territorial : covoiturage Tisséo, Rezo Pouce, Coovia.
- Un cadre informations voyageurs pour les dispositifs de covoiturage présents sur les ailettes.

Le déploiement des spots covoiturage contribue à augmenter la part modale du covoiturage en offrant des points de rendez-vous clairement identifiés et référencés. Par ailleurs, avec les spots covoiturage, l'idée est d'intégrer ces arrêts de façon complémentaire au réseau urbain et de mettre en synergie les services existants de covoiturage afin de centraliser le potentiel covoiturage.

Face à ces enjeux, la stratégie de déploiement des spots covoiturage s'inscrit dans les politiques du SMTC-Tisséo avec comme objectif chiffré d'implanter 30 spots par an.

Programmation 2017

Pour le programme d'aménagement des spots covoiturage 2017, le SMTC a répondu aux demandes des territoires du Sicoval, du Muretain et du SITPRT.

Le SMTC a ainsi étudié l'implantation de 28 spots covoiturage avec les territoires associés, communes et EPCI, et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le détail du programme d'opération des spots covoiturage 2017 est joint à la présente délibération.

Les travaux pour l'implantation de ces spots seront réalisés dans le cadre des conventions de maîtrise d'ouvrage passées entre le SMTC et ses collectivités membres. Le mobilier urbain quant à lui a été acheté dans le cadre du marché public de fournitures courantes et services n°2016-526 relatif à l'acquisition de 30 spots covoiturage et 21 totems Citiz pour un montant de 23 790 € HT.

Accusé de réception en préfecture
031250100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la stratégie de déploiement des spots covoiturage.

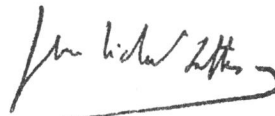
ARTICLE 2 : APPROUVE le programme 2017 de déploiement des spots covoiturage.

ARTICLE 3 : AUTORISE la réalisation des travaux dans le cadre des conventions de co-maitrise d'ouvrage passées entre le SMTC et ses collectivités membres.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses d'investissement du budget 2017 prévoient un montant de 25 000 € pour l'acquisition de nouveaux spots.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

DÉVELOPPEMENT DES SPOTS COVOITURAGE

PROGRAMME D'OPÉRATIONS 2017

LA PRISE EN COMPTE DES NOUVELLES MOBILITÉS DANS LE « PROJET MOBILITÉS 2020-2025-2030 »

LE PROJET MOBILITÉS 2020-2025-2030

Les objectifs du Projet Mobilités valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine.

Trois enjeux majeurs

- Améliorer l'accessibilité de l'agglomération toulousaine, notamment l'**accès aux emplois**
- Assurer la **desserte des différents territoires**,
- Optimiser les conditions de la mobilité en particulier l'**intermodalité**.

Trois leviers pour agir

- **Le report modal.** La complémentarité des modes de déplacement,
- **La cohérence urbanisme-mobilités.** Pas de développement urbain sans transports,
- **L'optimisation des réseaux.** Un meilleur usage de la route et du stationnement.

Aujourd'hui :

3,8 millions de déplacements quotidiens
dont 500 000 en transport en commun et autant sur le périphérique

Dans 10 ans :

500 000 déplacements quotidiens en plus
dont **250 000 en transport en commun**

Le SMTC-Tisséo est :

- **porteur du Projet Mobilités** et ambassadeur des stratégies de mobilité des collectivités (*)
- **maître d'ouvrage du développement du réseau structurant de transport urbain**

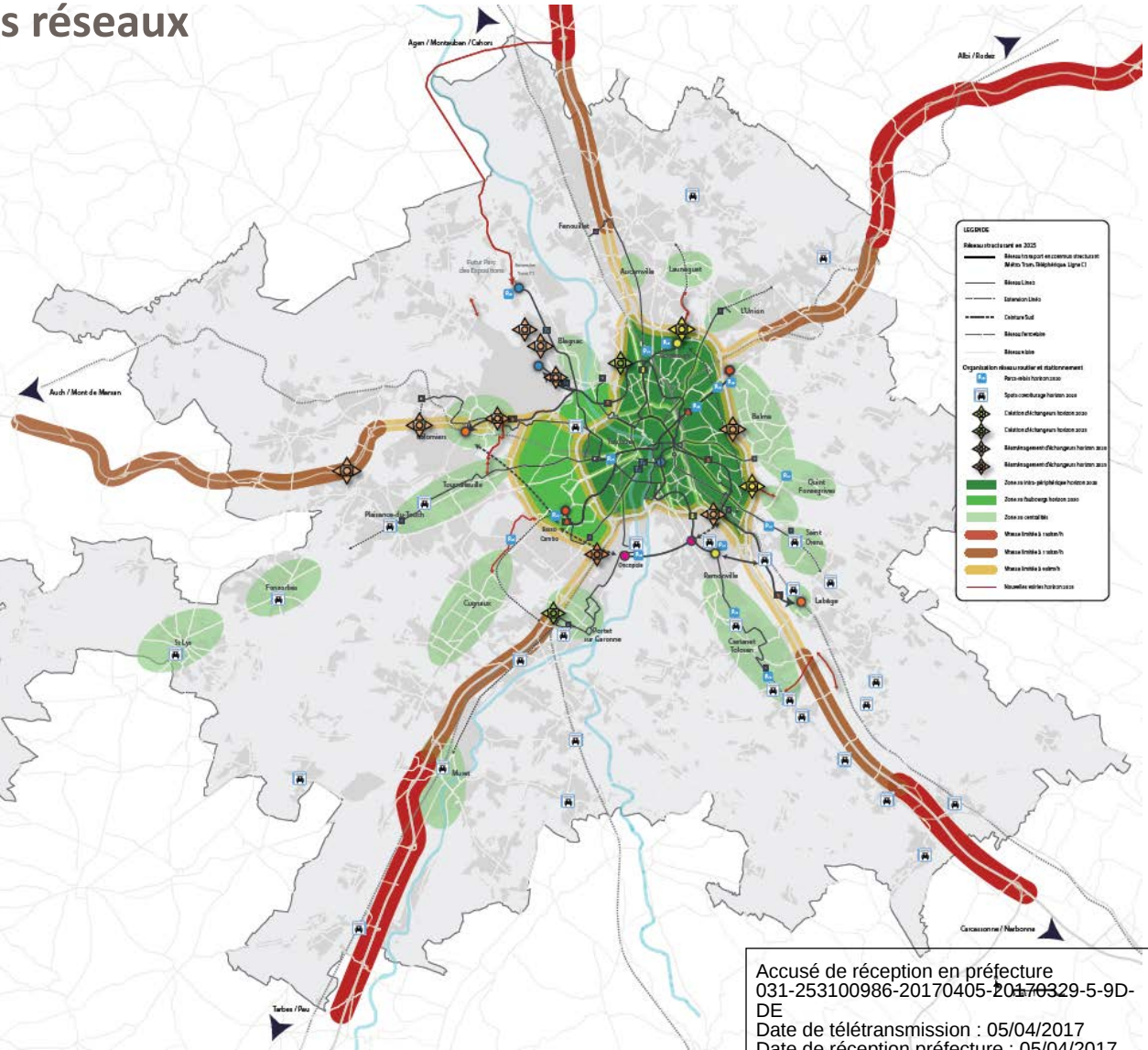
() compétentes en matière de voirie, de stationnement, de réseau cyclable, d'accessibilité des cheminements piétons, d'urbanisme ...*

1 action portant sur le développement de la
voiture partagée : covoiturage, autopartage

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

- **DYNAMISER l'usage de la voiture partagée.**

- **ACCOMPAGNER et FAVORISER** l'essor de l'électromobilité.
- **METTRE EN ŒUVRE** un schéma directeur des voiries.
- **AMELIORER** les liaisons routières transversales.
- **DEVELOPPER** une stratégie globale de stationnement.
- **ACCENTUER** le report modal en amont des zones de congestion.
- **REDUIRE** les nuisances sonores et atmosphériques générées par les infrastructures de transport routier.
- **DIMINUER** les accidents de la route.
- **STRUCTURER** les réseaux dédiés aux transports de marchandises.
- **ANTICIPER** l'instauration de mesures complémentaires permettant de réduire les émissions liées au trafic routier.
- **PREPARER** l'avenir en innovant pour dynamiser l'accessibilité.



LE PROJET MOBILITÉS 2020-2025-2030 (EXTRAIT)

Action 29 : DYNAMISER l'usage de la voiture partagée.

Le projet

Le SMTC porte une feuille de route « stratégie Ecomobilité » pour laquelle des orientations stratégiques et axes de développement opérationnels concernent les usages partagés de la voiture individuelle. Le Projet Mobilités contribue à la mise en œuvre de cette stratégie.

A. Développer les services de covoiturage et d'autopartage :

Plus de 90 entreprises adhèrent à ce jour au service de covoiturage du SMTC. Il s'agit de poursuivre la promotion de ce service et de favoriser son développement : renforcer les partenariats (entreprises, territoires, opérateurs), développer une application, anticiper les besoins.

Par ailleurs, le soutien au développement du service d'autopartage existant sur l'agglomération sera poursuivi : action de promotion en lien avec un usage complémentaire des transports en commun, aménagement de stations dans les pôles d'échanges, tarification intermodale, application mobile.

B. Mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement des aires et spots de covoiturage

Le SMTC développe des « spots covoiturage » permettant aux usagers de se donner rendez-vous et de combiner leur déplacement entre plusieurs modes. Des nouvelles programmations annuelles seront faites d'ici 2020 pour renforcer la couverture territoriale de cette offre de service.

En parallèle, en partenariat avec le Département de la Haute-Garonne, un schéma directeur d'aménagement d'aires de covoiturage sera étudié et déployé.

Les objectifs

Promouvoir les usages alternatifs à la voiture individuelle et accroître la part modale dédiée à la voiture partagée.

Développer l'intermodalité transport en commun + covoiturage.

Pilote
SMTC

Partenaires
Intercommunalités, structures de covoiturage et d'autopartage, gestionnaires de réseaux routiers et exploitant de parking.

Coût
Spot Covoiturage : 1 000 euros par spot, pose comprise

Calendrier
Mise en œuvre en continu

Indicateurs de suivi

En phase étude : suivi des études et processus.

En phase mise en œuvre : nombre d'abonnés au service d'autopartage et de covoiturage, nombre d'entreprises conventionnées covoiturage, nombre de station d'autopartage, de spots et d'aires de covoiturage (dont nombre de places).

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

LA STRATÉGIE ÉCOMOBILITÉ

LA STRATÉGIE ÉCOMOBILITÉ

- Au titre de ses compétences, **le SMTC-Tisséo** en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité de la grande agglomération toulousaine **porte depuis plusieurs années des actions en faveur de l'Ecomobilité** : plans de mobilité, covoiturage, autopartage, location de vélo, conseil en mobilité.
- La loi du 27 janvier 2017 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) confirme les compétences d'une autorité organisatrice de la mobilité et propose une évolution des compétences dans le domaine de l'Ecomobilité (article 52 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 / article L.1231-1 du Code des Transports).
- Concernant le covoiturage, une autorité organisatrice de la mobilité :
 - **Concourt « au développement [...] des usages partagés des véhicules terrestres à moteur ».**
 - « [seule] ou conjointement avec d'autres collectivités territoriales ou groupements de collectivités intéressés [...] **mettre à disposition du public des plates-formes dématérialisées facilitant la rencontre des offres et demandes de covoiturage.** »
 - **Créer « un signe distinctif des véhicules utilisés dans le cadre d'un covoiturage. Dans ce cas, [elle définit] au préalable ses conditions d'attribution. »**

LA STRATÉGIE ÉCOMOBILITÉ (EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 10 FÉVRIER 2016)

- Le Schéma Directeur Stratégie Ecomobilité propose une politique globale et coordonnée en s'appuyant sur des orientations stratégiques et des axes de développement.
- Les orientations stratégiques du covoiturage :
 - **Créer une marque pour le service covoiturage** et repositionner le référencement sur les réseaux numériques.
 - Se mettre en **capacité de fédérer les initiatives privées** et d'initialiser une plateforme communautaire à l'échelle d'un périmètre pertinent de mobilité des usagers.
 - **Renforcer les partenariats** publics et privés dans et en périphérie du ressort territorial, et s'inscrire dans les nouvelles structures liées au numérique.
 - Se positionner sur les **réseaux sociaux**.
 - Elaborer une **solution de covoiturage pour desservir les territoires peu denses**, permettant d'avoir de multiples solutions de déplacements.
 - **Mobiliser les établissements** par bassins d'activité ou territoires de projet, pour ancrer les services de covoiturage autour des projets portés par le SMTC.

LA STRATÉGIE ÉCOMOBILITÉ (EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 10 FÉVRIER 2016)

- Le Schéma Directeur Stratégie Ecomobilité propose une politique globale et coordonnée en s'appuyant sur des orientations stratégiques et des axes de développement.
- Les axes de développement du covoiturage :
 - Poursuivre le **développement des services, des spots et des aires de covoiturage** en lien avec les projets du SMTC et des territoires, en intermodalité et complémentarité avec l'organisation du réseau Tisséo, et en y associant les partenaires publics et privés (opérateur de covoiturage dynamique ou organisé, secteur institutionnel et économique, ...), pour impulser une vraie dynamique autour du covoiturage.
 - **Accompagner les entreprises** par la mise à disposition **d'outils pratiques** : formation de référents covoiturage, Kit de promotion, speed dating ou café covoiturage.
 - Elaborer des **solutions de partage de données**, conformément à la législation et au besoin de mutualisation avec opérateurs partenaires.
 - **Intégrer les offres de covoiturage** dans la recherche d'itinéraires et dans les solutions de mobilité proposées par l'application et calculateur d'itinéraire Tisséo.
 - Elaborer un **schéma de développement des aménagements favorisant le covoiturage** (aires, places réservées, spots covoiturage) dans les pôles d'échanges et sur le ressort territorial dans l'objectif de favoriser l'intermodalité covoiturage/transport en commun.
 - **Positionner le site internet covoiturage** dans le site institutionnel du SMTC et être en capacité de proposer un **service internet** (marque blanche) aux entreprises en conventions ou partenaires du covoiturage prêtes à intégrer dans leurs services numériques et centrées sur leur communauté.

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES SPOTS COVOITURAGE

ENJEUX ET OBJECTIFS

ENJEUX

- Augmenter la part modale du covoiturage en offrant des points de rendez-vous clairement identifiés et référencés.
- Intégration des arrêts en complément du réseau urbain notamment dans des territoires de faible densité, peu desservis et des zones d'activités économiques.
- Mettre en synergie les services existants de covoiturage afin de centraliser le potentiel covoiturage.

OBJECTIFS

- Equiper les différents territoires avec un dispositif covoiturage homogène.
- Déployer un maillage de spots covoiturage sur le ressort territorial avec l'objectif chiffré de 30 spots par an.
- Implanter les spots sur des axes routiers structurants, des zones d'activités économiques et en rabattement sur le réseau structurant afin de créer des lignes de covoiturage et développer le covoiturage en complémentarité des transports en commun.
- Fédérer les partenaires covoiturage autour du dispositif spot covoiturage.

LES CRITÈRES D'IMPLANTATION

Localisation

- Territoire cible
- Axe routier structurant
- Intermodalité et niveau de l'offre (TER, réseau Arc-en-ciel, Tisséo réseau structurant : métro, tramway, linéo...)
- Equipements/services/activités à proximité
- Potentiel covoiturage existant (données Coovia ou Rezo Pouce ; points de rencontre sauvages...)
- Continuité de parcours

Emplacement sur la voirie

- Accessibilité
- Sécurité (vitesse, point de dépose et de prise, insertion véhicule dans la circulation etc.)
- Aménagements existants (cheminements, éclairage, encoche, stationnements etc.)
- Lisibilité et visibilité dans l'espace public
- Spot double sens si possibilité

DÉFINITION DU SPOT COVOITURAGE

- Un spot covoiturage est un dispositif matérialisant un point de prise en charge d'un passager par un conducteur dans le cadre d'un covoiturage organisé à l'avance ou spontané.
- Les spots covoiturage peuvent être implantés sur trois types d'aménagement :



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

LE MOBILIER URBAIN PROPOSÉ

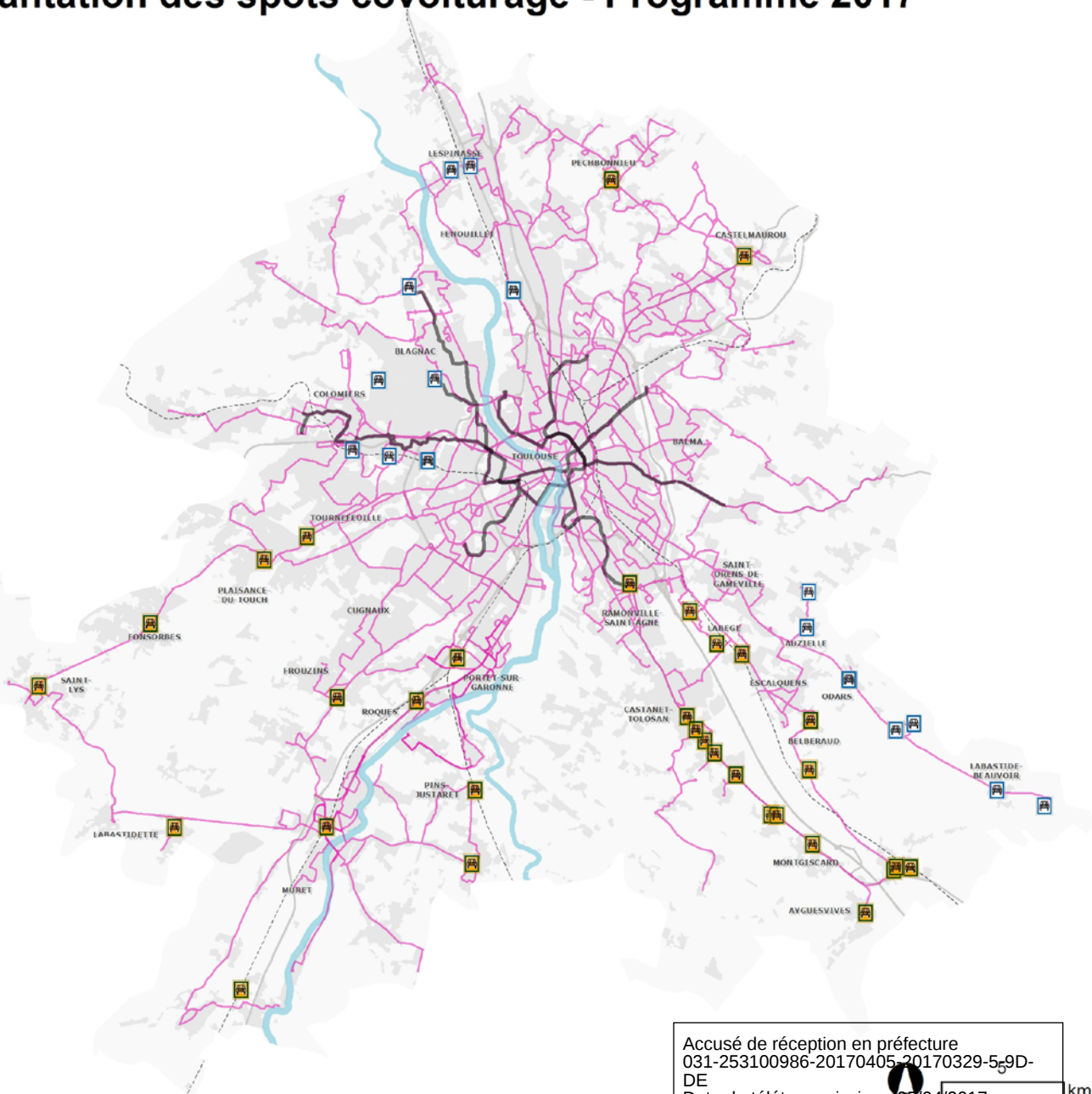
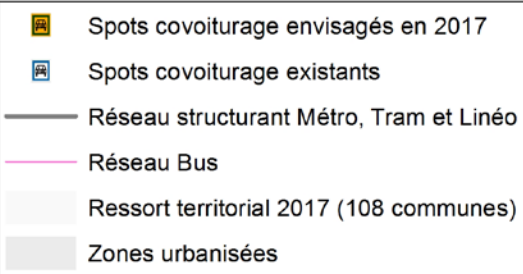
Dispositif

- Coiffe spécifique : panneau réglementaire covoiturage monté sur potelet.
- 3 ailettes :
 - Covoiturage Tisséo
 - Rezo Pouce
 - Coovia
- Cadre informations voyageurs.



Un choix de mise en cohérence avec le mobilier Tisséo existant, pour assurer continuité, visibilité, et lisibilité dans l'espace public.

Implantation des spots covoiturage - Programme 2017



DÉPLOIEMENT DES SPOTS COVOITURAGE PROGRAMMATION 2017

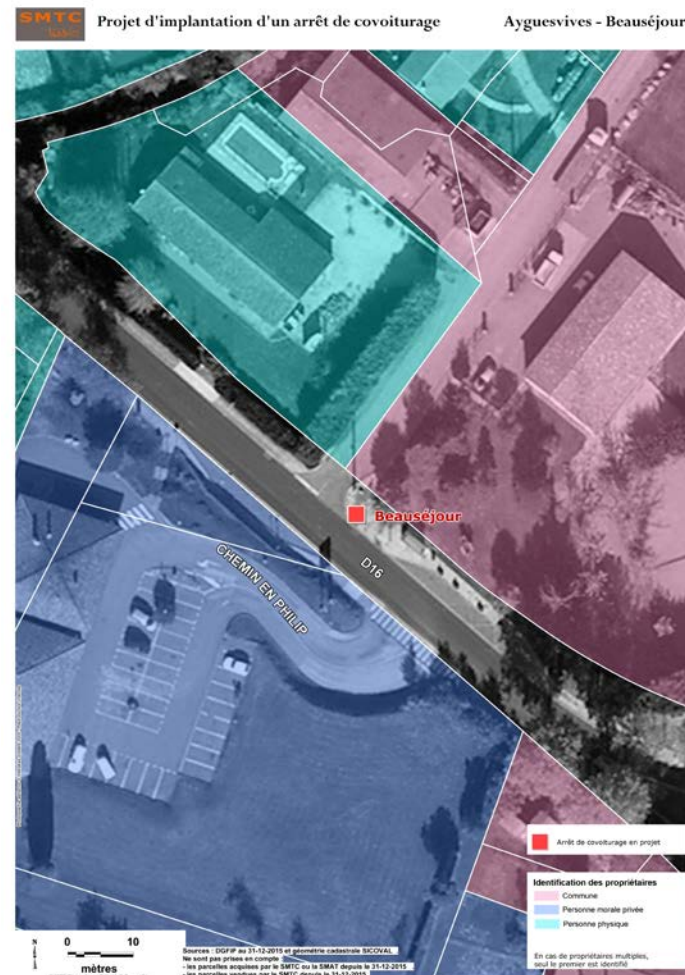
PRINCIPE D'IMPLANTATIONS DES MOBILIERS URBAINS

- SICOVAL-

AYGUESVIVES BEAUSEJOUR

Coordonnées GPS : 43.436847, 1.598407

- Voirie
 - RD16
 - 30km/h
 - Entrée impasse
- Commerces, habitat, Collège
- Intermodalité
 - Tisséo TAD 204 et 205
 - ArcEnCiel 83



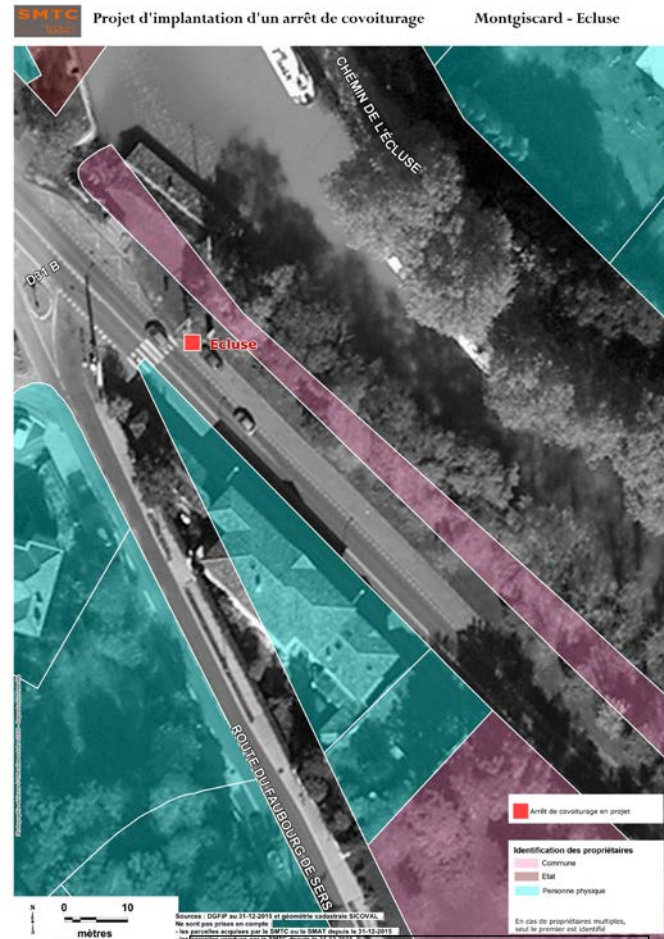
Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
 Date de télétransmission : 05/04/2017
 Date de réception préfecture : 05/04/2017

Principe d'implantation

MONTGISCARD ECLUSE (VERS TOULOUSE)

Coordonnées GPS : 43.461885, 1.571148

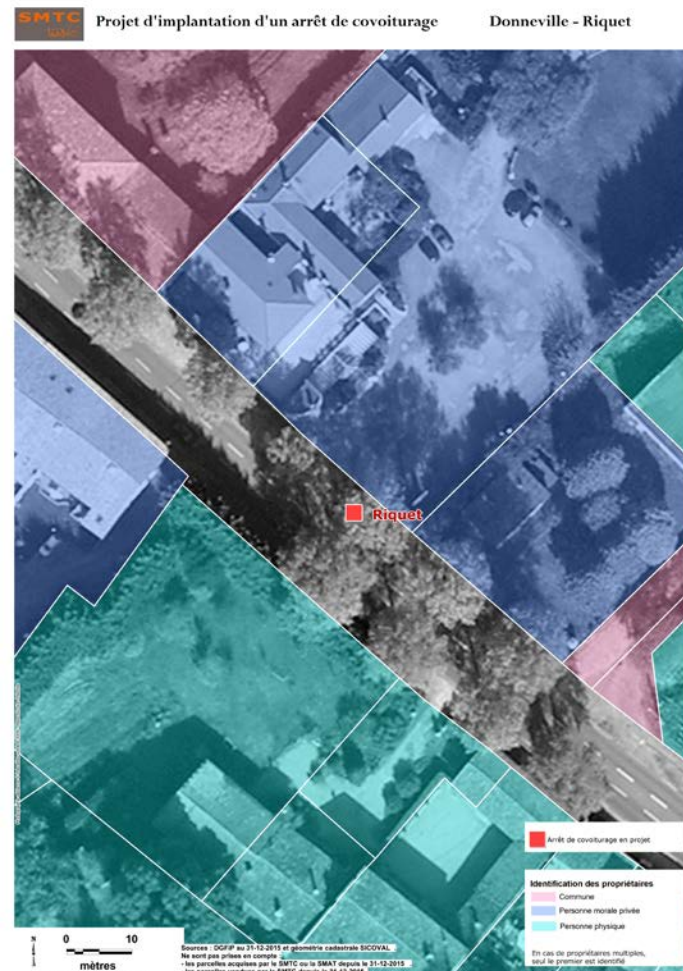
- Voirie
 - RD813
 - 50km/h
 - Parking/encoche
- Commerces, habitat,
- Intermodalité
 - Tisséo TAD205
 - ArcEnCiel 50, 83
 - Région 955
- Projet à venir:
 - Travaux voirie
 - Tourne à gauche



Principe d'implantation potelet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

- Voirie
 - RD813
 - 50km/h
 - Parking/encoche
- Commerces, hôtel, habitat, école.
- Intermodalité
 - Tisséo TAD205
 - ArcEnCiel 50, 83
 - Région 955



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

Principe d'implantation notelet

DEYME LES VIOLETTES

Coordonnées GPS : 43.486830, 1.531653

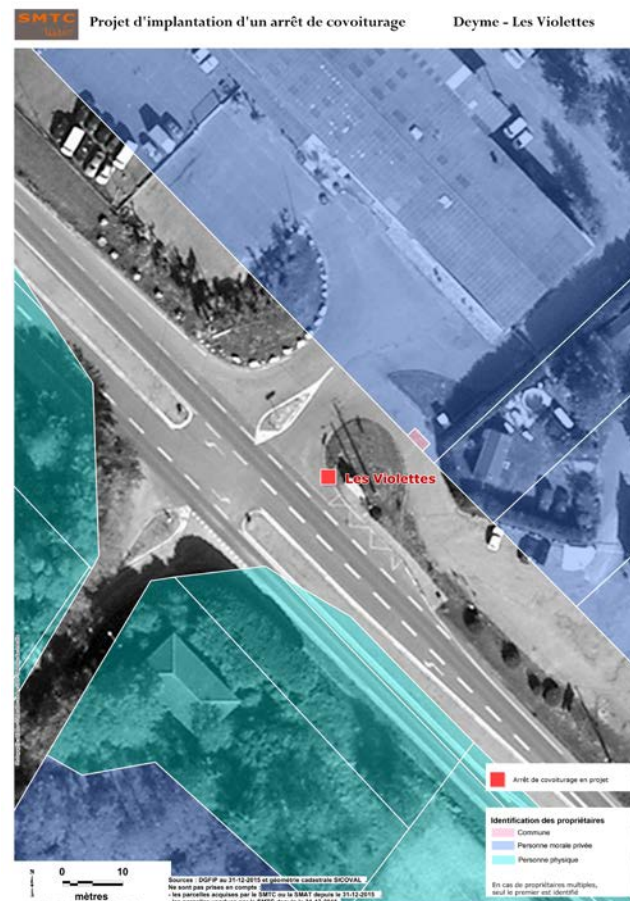
■ Voirie

- RD813
- 50km/h
- Parking

■ Activités, Camping, Habitat.

■ Intermodalité

- Tisséo TAD205
- ArcEnCiel 50, 83
- Région 955



POMPERTUZAT RODOLOZE

Coordonnées GPS : 43.494982, 1.520532

■ Voirie

- RD813
- 50km/h
- Encoche

■ Activités, habitat

■ Intermodalité

- Tisséo TAD205
- ArcEnCiel 50, 83
- Région 955



Principe d'implantation potelet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

Coordonnées GPS : 43.499137, 1.515590

■ Voirie

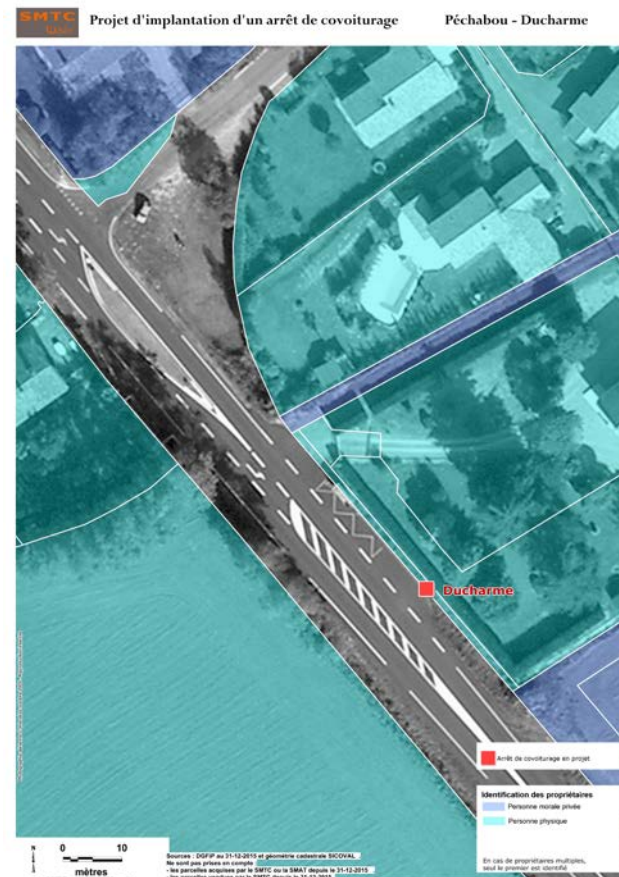
- RD813
- 70km/h
- Encoche

■ Activités, habitat

■ Intermodalité

- Tisséo TAD 205 et 202
- ArcEnCiel 50
- Région 955

Calage en cours



CASTANET-TOLOSAN MALADIE

Coordonnées GPS : 43.508056, 1.506387

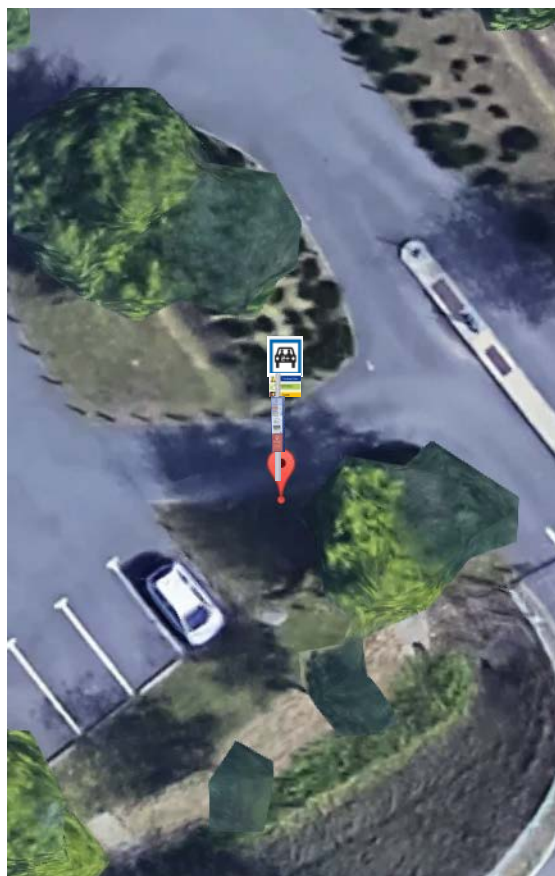
■ Voirie

- Proximité RD813
- Sur P+R, terminus Linéo 6

■ Activités, habitats

■ Intermodalité

- Tisséo TAD205, TAD 202, 62, 81, 109
- ArcEnCiel 50, 83
- Région 955
- Arceaux vélo



**Principe d'implantation potelet,
Emplacement parking covoiturage sur le fond de R**

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

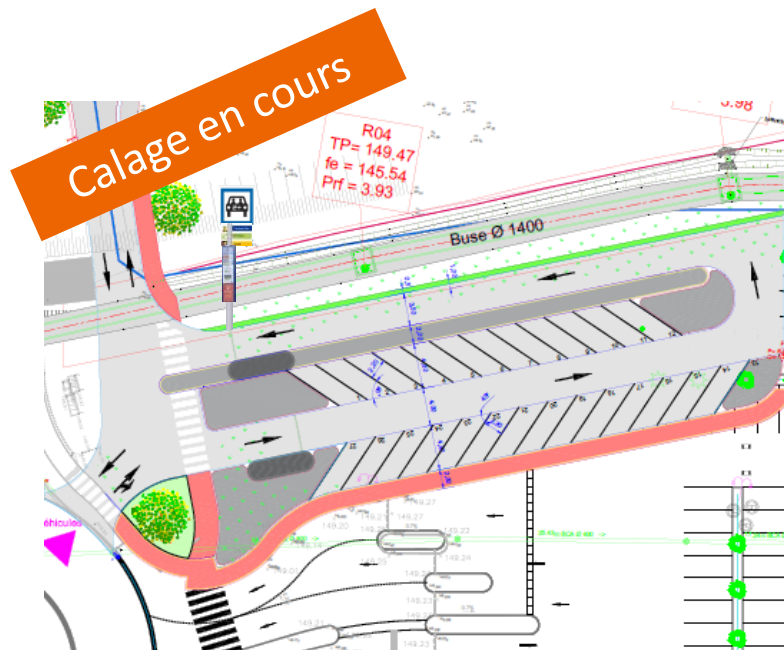
■ Voirie

- P+R, Point Embarquement Covoiturage

■ Commerces, habitations, activités

■ Intermodalité

- Tisséo Métro, lignes 27,37,62,79,88, 111,112,119



Coordonnées GPS : 43.547329, 1.506798

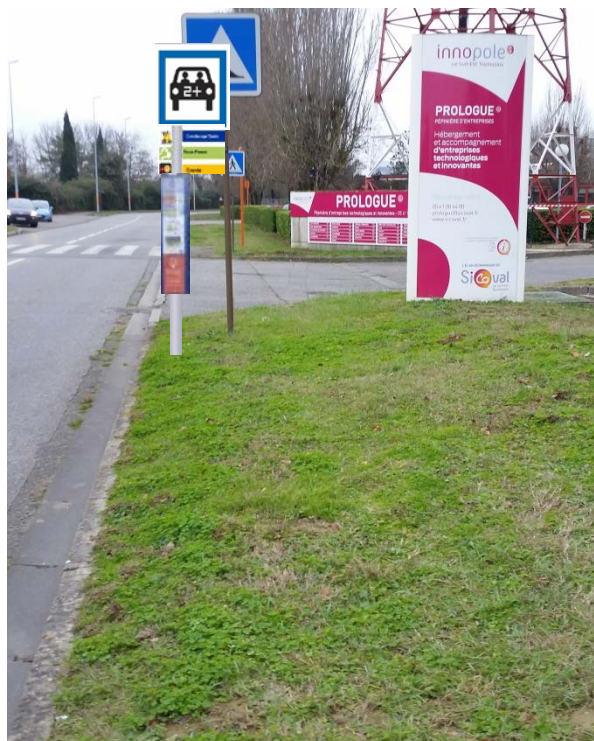
■ Voirie

- La pyrénéenne
- Entrée parking Prologue

■ Activités, commerces, résidence étudiants.

■ Intermodalité

- Tisséo TAD204, 79
- Innobus



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

Principe d'implantation potelet

LABÈGE GARE SNCF

Coordonnées GPS : 43.531351, 1.533655

■ Voirie

- Rue de l'Autan
- Sur parking

■ Gare, services publics, commerces habitat

■ Intermodalité

- Tisséo 79, 80
- Arc-en-ciel 86
- TER Tlse Carcassonne
- Parking covoiturage
- Borne recharge électrique



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

Principe d'implantation notelet

Coordonnées GPS : 43.507477, 1.568959

- Voirie
 - Rue de la Mairie
 - Encoche
- Mairie, habitat.
- Intermodalité
 - TAD204
 - Arc-en-ciel 86



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

Principe d'implantation potelet

Coordonnées GPS : 43.489257, 1.568835

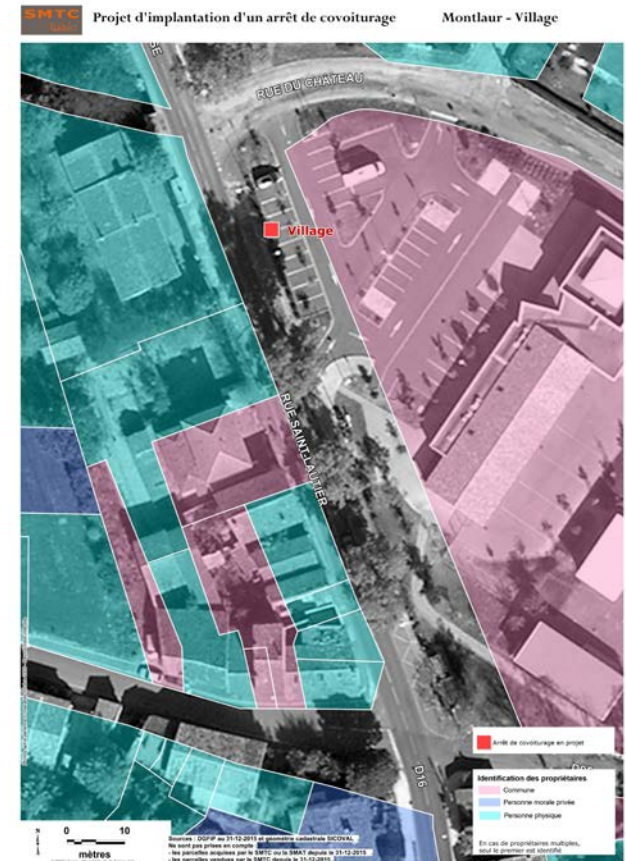
- Voirie

- RD16,
- Encoche
- Marquage sol

- Mairie, Ecole, habitat, parking.

- Intermodalité

- TAD204
- Arc-en-ciel 86



BAZIÈGE GARE SNCF

Coordonnées GPS : 43.453723, 1.620973

■ Voirie

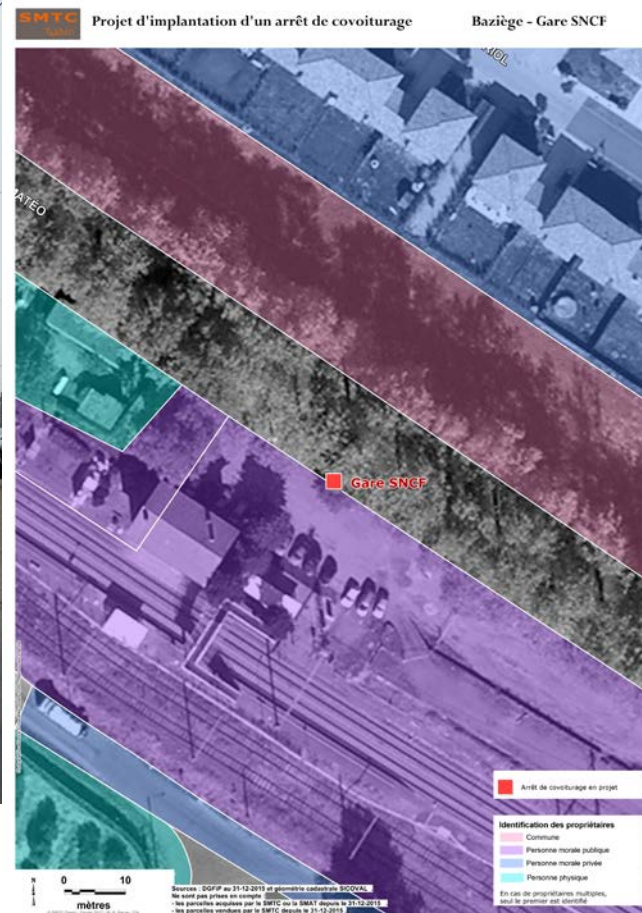
- RD38E, avenue de la gare
- Pleine voie, sortie parking

■ **Gare SNCF, habitat**

- **Projets** : aménagement parking gare et passage bus express

■ Intermodalité

- TER Toulouse-Carcassonne
- TAD204
- Arc-en-ciel 50



Principe d'implantation potelet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

BAZIÈGE AVENUE DE L'HERS

Coordonnées GPS : **43.452740, 1.612557**

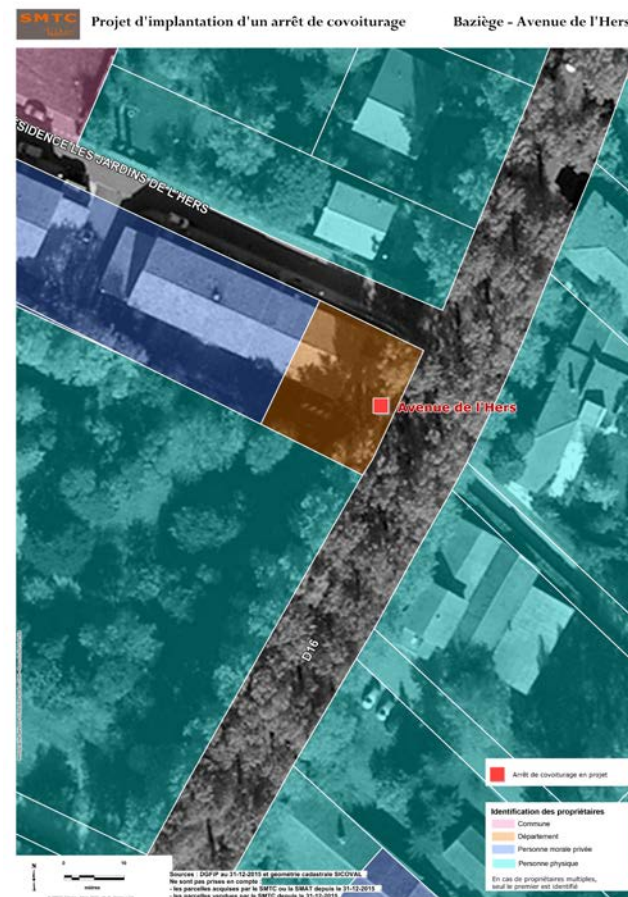
■ Voirie

- RD813, avenue de l'Hers
- encoche, Sortie de ville

■ Services publics, habitat, parking

■ Intermodalité à proximité

- TAD 204
- Arc-en-ciel 50



Principe d'implantation potelet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

DÉPLOIEMENT DES SPOTS COVOITURAGE PROGRAMMATION 2017

PRINCIPE D'IMPLANTATIONS DES MOBILIERS URBAINS

- MURETAIN AGGLO -

SAINT-LYS EGLISE

Coordonnées GPS : 43.514541, 1.177478

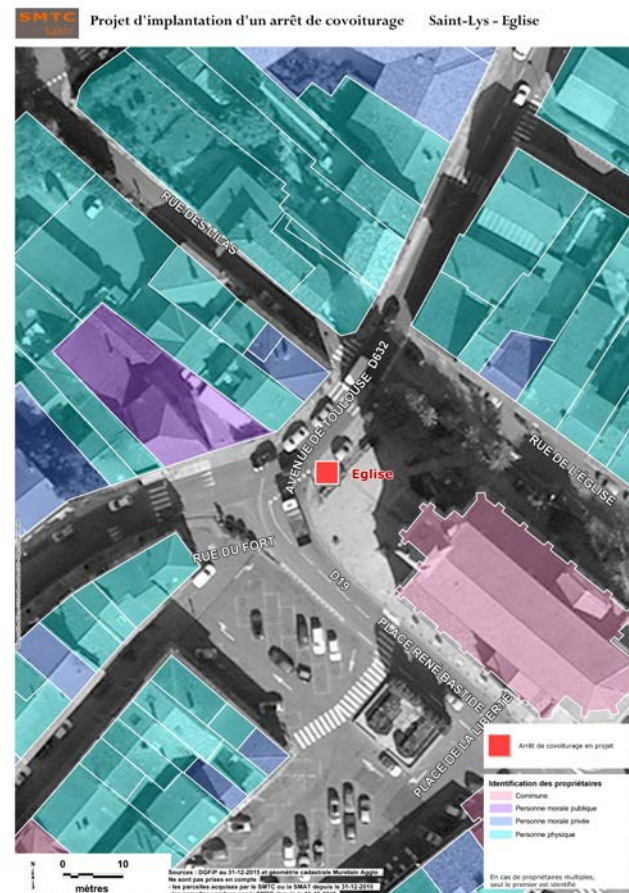
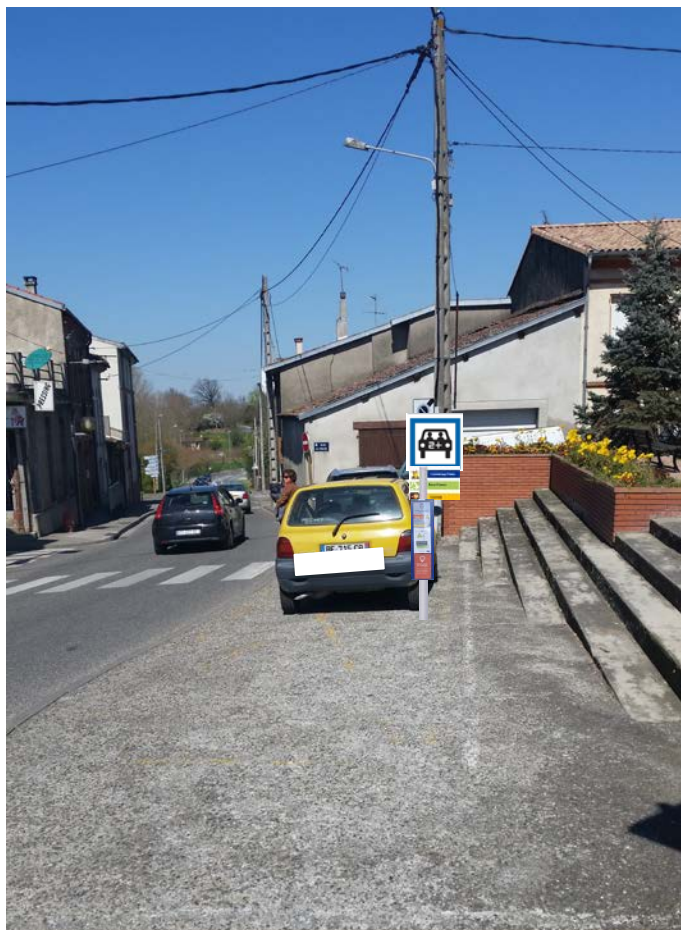
■ Voirie

- D632 (direction Toulouse)
- 50km/h
- Encoche

■ Commerces, habitations à proximité

■ Intermodalité

- Tisséo 116
- Arc-en-ciel 41/65
- TAMtam C
- Parking de covoiturage (300m)



Principe d'implantation

Accusé de réception en préfecture
031-253100386-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

FONSORBES CIMETIÈRE

Coordonnées GPS : 43.538696, 1.234021

- **Voirie**
 - D632 (direction Toulouse)
 - 50km/h
 - Encoche
- **Cimetière, habitations à proximité**
- **Intermodalité**
 - Tisséo 116
 - Arc-en-ciel 65/41



Principe d'implantation

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

PORTET-SUR-GARONNE GARE

Coordonnées GPS : 43.527909, 1.389659

■ Voirie

- D24
- 50km/h
- Encoche

■ Gare, habitations

■ Intermodalité

- TAMtam
1/2/3/4/H
- TER
- Tisséo 47, 49
- Tisséo 52 (à compter de septembre 2017)



Principe d'implantation potelet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

MURET GARE

Coordonnées GPS : 43.464912, 1.324427

■ Voirie

- Boulevard Edgar Faure
- 50km/h
- Encoche

■ Gare, habitations

■ Intermodalité

- Tisséo L117 ; 58
- TER
- Lignes TAMtam :
1/2/3/4/5/A/E/B
- Arc-en-ciel :
41/45/649/59/80
/64/61



Principe d'implantation notet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

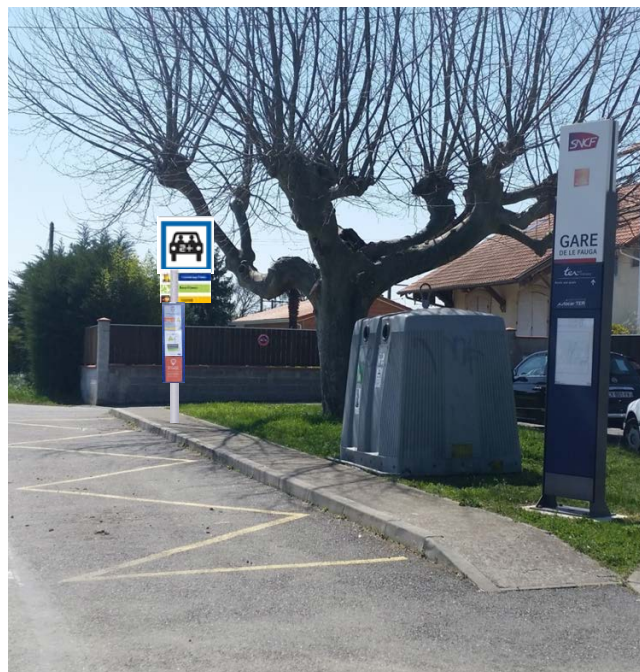
■ Voirie

- Chemin de la gare
- 50km/h
- Zébra

■ Gare, habitations

■ Intermodalité

- TER



LE FAUGA GARE

Coordonnées GPS : 43.404557, 1.283408

SMTC Tisséo
Projet d'implantation d'un arrêt de covoiturage Le Fauga - Gare



Principe d'implantation Potelet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

LABASTIDETTE BANQUÉ

Coordonnées GPS : 43.463088, 1.247581

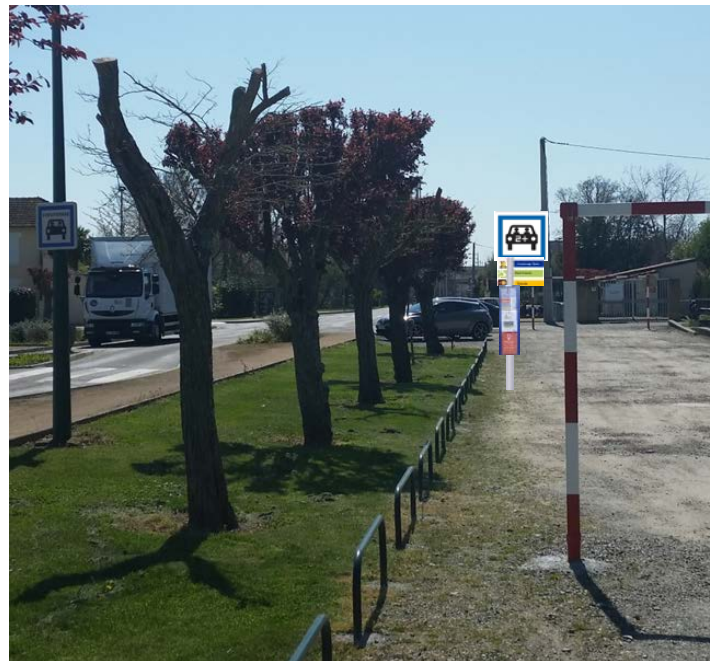
■ Voirie

- D23 (vers périphérie)
- 50km/h
- Parking

■ Habitations à proximité

■ Intermodalité

- Ligne TAMtam C
- Parking covoiturage
- Arc-en-ciel : 63



Principe d'implantation Potelet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

PINS-JUSTARET GARE

Coordonnées GPS : 43.479184, 1.399913

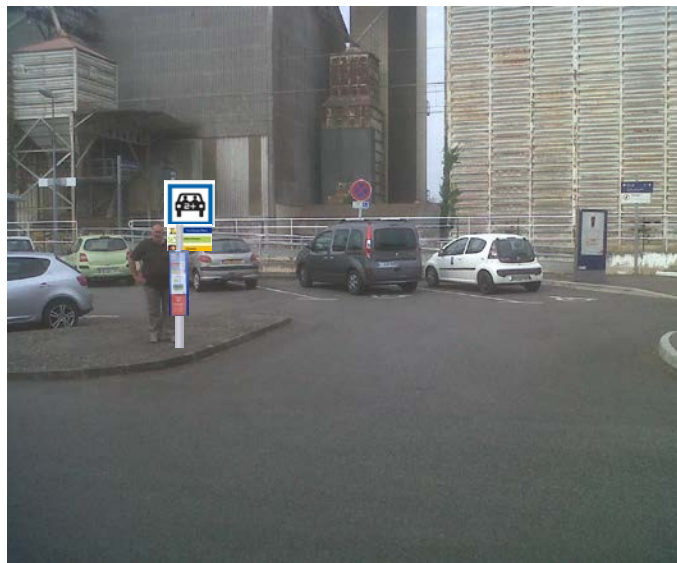
■ Voirie

- Rue des vignes
- 50km/h
- Encoche

■ Gare, habitations, usine

■ Intermodalité

- Lignes TAMtam : F et G
- TER
- Arc-en-ciel : 19/58



Principe d'implantation Potelet et marquage au sol

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

LABARTHE-LEZE MÉDIATHÈQUE

Coordonnées GPS : 43.452285, 1.398806

■ Voirie

- Chemin des Ecoles
- 30km/h
- Encoche

■ Ecoles, médiathèque, habitations, à proximité

■ Intermodalité

- Ligne TAMtam G
- Arc-en-ciel : 58/19



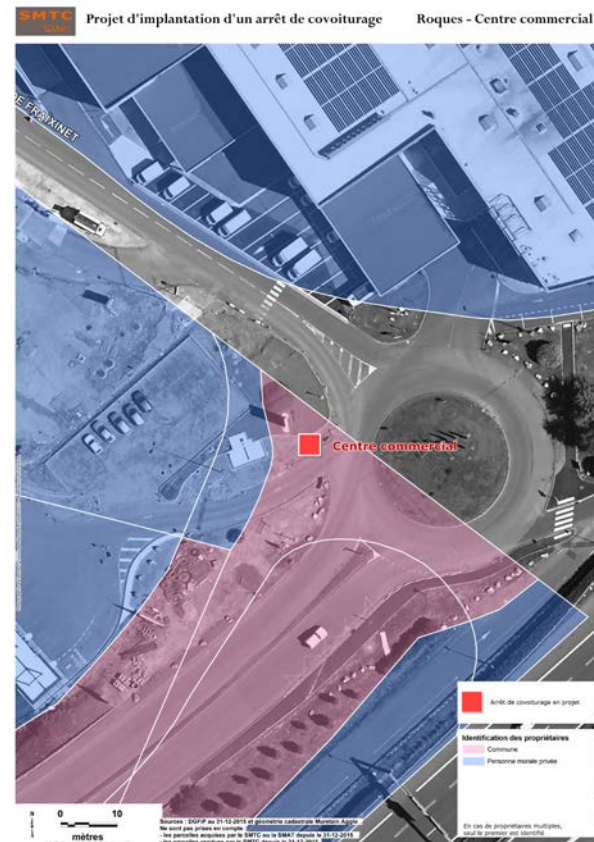
Principe d'implantation potelet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

ROQUES CENTRE COMMERCIAL

Coordonnées GPS : 43.511894, 1.369249

- Voirie
 - Boulevard Edgar Faure
 - 50km/h
 - Encoche
- Zone commerciale
- Intermodalité
 - Tisséo ligne 117
 - Arc-en-ciel : 64/80/59/61



Principe d'implantation potelet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

FROUZINS BEL AIR

Coordonnées GPS : 43.512462, 1.329543

■ Voirie

- Avenue des Pyrénées (Direction Seysses)
- 50km/h
- Encoche avec stationnements

■ Habitations

■ Intermodalité

- Tisséo lignes 58 et 57



Principe d'implantation Potelet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

DÉPLOIEMENT DES SPOTS COVOITURAGE PROGRAMMATION 2017

PRINCIPE D'IMPLANTATIONS DES MOBILIERS URBAINS

- SITPRT-

PLAISANCE-DU-TOUCH MONESTIÉ

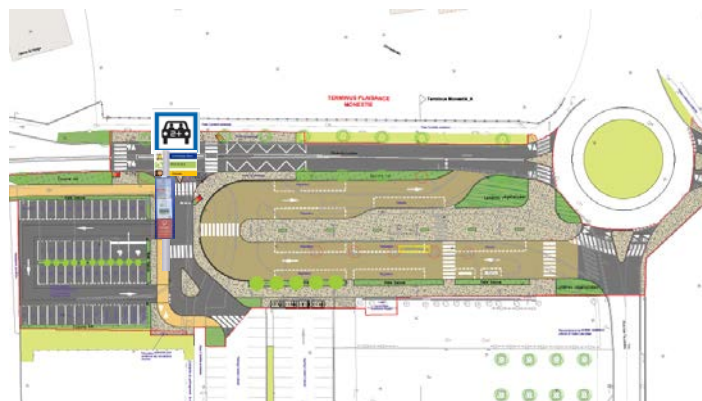
Coordonnées GPS : 43.464912, 1.324427

■ Voirie

- Terminus
Plaisance
Monestié

■ Intermodalité

- Tisséo : 65 (futur
linéo 3) ; 55 ; 67 ;
L116
- Arc-en-ciel : 65



Principe d'implantation potelet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

PLAISANCE-DU-TOUCH BERNADET

Coordonnées GPS : 43.571779, 1.312028

■ Voirie

- D632 (vers périphérie)
- 50km/h
- Parking

■ Zone commerciale

■ Intermodalité

- Tisséo ligne 65 et 116
- Arc-en-ciel : 65



Principe d'implantation potelet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

- Voirie
 - Rue du stade
 - 50km/h
 - Pleine voie
- Commerces, Mairie, la Poste, habitations
- Intermodalité
 - Tisséo ligne 75
 - Arc-en-ciel : 55



Principe d'implantation potelet

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

PECHBONNIEU COLLÈGE

Coordonnées GPS : 43.705422, 1.463253

■ Voirie

- Rue des Coteaux Bellevue
- 50km/h
- Pleine voie avec zébra

■ Habitations, collège, gymnase, médiathèque

■ Intermodalité

- Tisséo lignes 33, 61 et 113
- Arc-en-ciel : 54/529



Principe d'implantation

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-5-9D-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017